



COMMISSION PERMANENTE DU 18 NOVEMBRE 2020

Rapport n° CP 2020-465:

**POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT - MISE EN OEUVRE DU PLAN "CHANGEONS D'AIR" : 6ÈME
RAPPORT - AFFECTATIONS 2020**

Texte de l'amendement :

Les dossiers et projets de subventions suivants sont retirés de la délibération et de ses annexes :

- DOSSIER N° EX052266 - Appel à projets développement des énergies renouvelables électriques – ARIANEGROUP SAS_LES MUREAUX : 1 150 000,00 €
- DOSSIER N° EX052269 - AAP EnR&R électriques - SUEZ EAU FRANCE_SITE INDUSTRIEL EPONE : 1 000 000,00 €
- DOSSIER N° EX052270 - AAP EnR&r électriques - PCAS SA_SEQENS_PORCHEVILLE : 485 000,00 €
- DOSSIER N° EX052817 - INNOVONS POUR L'AIR DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS -1ER TRANCHE EXPERIMENTATION SUEZ EAU FRANCE - SALLE SPORT RUEIL-MALAMAISON : 87 500,00 €

Exposé des motifs :

Cesser les aides aux grands groupes, réorienter l'argent public vers les petites structures locales et les collectivités

Le présent rapport propose un ensemble de subventions en matière de politique air-énergie à destination de grandes entreprises et groupes industriels, tels que Suez, Ariane Group et PCAS Seqens, pour un total de plus de 2,7 millions d'euros.

S'il est indispensable que les entreprises, et en particulier les grands groupes industriels, se préoccupent du développement des énergies renouvelables et de la qualité de l'air, on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité, pour notre collectivité, d'apporter de telles aides publiques à ces groupes qui, au regard de l'ampleur de leurs ressources économiques, et des aides abondantes dont ils bénéficient déjà de la part de l'Etat (notamment via le CICE et le Crédit impôt recherche), n'en ont nullement besoin.

Ces aides régionales seraient ainsi mieux utilisées en étant réorientées vers des projets portés par de petites structures et des collectivités. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

